



Caen, le 21 mars 2016

Comité Technique Local du 21 mars 2016

Lettre ouverte intersyndicale

Monsieur le Président,

Il ne vous a fallu que quatre mois depuis votre arrivée à la tête de la DDFIP du Calvados pour décider d'un plan de restructuration d'une ampleur inégalée.

La liste des structures devant fermer s'allonge : après Le Beny Bocage au 1^{er} janvier 2016, vous envisagez de rayer de la carte les trésoreries de Cabourg, Mézidon, Hérouville Saint-Clair, Tilly sur Seulles et au plus offrant Aunay sur odon ou Villers-Bocage.

Ces fermetures sont la conséquence des suppressions d'emplois, des restructurations, mais surtout de la décision de réduire la voilure d'un réseau qui s'éloigne de plus en plus physiquement des usagers, lesquels devront composer avec la proximité virtuelle d'un service en ligne dont chacun connaît les limites. Tant pis pour toutes celles et ceux qui n'ont ni ordinateur, ni internet, ou qui se trouvent en zone blanche !

Les organisations syndicales représentatives du département ne partagent absolument pas votre vision du service public et s'opposent à toutes ces restructurations qui ne répondent pas aux services devant être rendus aux usagers, aux besoins de notre administration et aux agents qui exercent les missions.

Quand une équipe polyvalente parvient à faire tourner une trésorerie à 2, 3 ou 4 agents, en ouvrant presque tous les jours au public, cela témoigne de l'excellence de ses personnels, devenus à ce stade de véritables militants du service public. Comment pouvez-vous dans votre discours limiter leur rôle à la simple mission SPL et proposer de les installer, "selon vos dires" au fond d'une mairie. Quel manque de considération !!!

L'arrêté du 17 décembre 2015 ouvre 359 postes comptables (C4) aux inspecteurs contre 886 en 2012. Nous dénonçons la quasi-fin de la possibilité d'accéder aux fonctions comptables pour les inspecteurs, qui perdront toute leur école du "terrain", laquelle faisait pourtant toute la force du réseau.

Les usagers vont fatalement se trouver confrontés à un éloignement du service public. Quant aux ordonnateurs, le temps que pourra leur consacrer leur comptable sera mathématiquement réduit. C'est pourquoi vos projets suscitent déjà de multiples mécontentements et vous exposent aux feux de tous vos opposants.

Les organisations syndicales du Calvados, défenseurs du service public et de l'ensemble de ces agents, ne vont pas laisser les choses en l'état. Ainsi, en tant que représentants syndicaux nous nous mettons en capacité avec tous les moyens possibles et utiles pour contacter, informer l'ensemble des élus concernés par le recul du service public que vous voulez leur infliger. Nous les informerons de notre vive opposition à toute fermeture dans le Calvados car le remplacement des services de proximité par la e-administration est un non-sens.

Dans son rapport du 4 février 2016, la Cour des Comptes pointe le problème de "*l'illectronisme*". Le "*tout Internet*" ne saurait être une solution adaptée quand vous constatez vous-même que les usagers continuent de se rendre massivement à nos guichets, sans baisse de fréquentation : cela démontre à l'évidence le besoin du maintien du réseau rural, a fortiori pour les usagers les plus fragiles.

A ce jour, et après de multiples vagues de restructurations sévères par le passé, le maillage actuel des services de la DDFiP du Calvados ne nous semble pas pouvoir être resserré davantage. Votre prédécesseur partageait d'ailleurs cette analyse d'un réseau déjà condensé et correctement dimensionné, puisqu'il n'a fermé qu'un seul poste durant son passage.

Les organisations syndicales du Calvados dénoncent le point du BOP 156 de la LF 2016 qui vise à réduire les implantations immobilières des services publics financiers, au mépris des besoins ruraux et des aspects "métier". A ce titre, les représentants syndicaux élus s'étonnent que les documents de travail de ce CTL occultent totalement cet aspect capital et ne mettent en avant que des arguments opportunistes, presque "vendeurs", mais très souvent erronés, ce qui témoigne de votre méconnaissance de ces postes que vous décidez pourtant de rayer de la carte.

Le Calvados est un département dynamique, avec de nombreuses villes importantes et de nombreux élus influents, qui n'a pas besoin d'être fragilisé plus encore après la première phase de la réforme territoriale que nous venons de connaître.

Alors que dans certaines zones rurales, urbaines ou périurbaines, la DGFIP est l'une des dernières administrations présentes, nous condamnons toute réduction du maillage territorial de ses implantations.

Nous maintenons à nouveau que, compte tenu de la complexité et de l'instabilité de la fiscalité, le conseil de proximité, assuré par les agents des finances publiques, est aujourd'hui indispensable.

Aussi, les organisations syndicales représentatives de cette Direction condamnent avec force la suppression du SIE de Pont l'Evêque, du SPF de Lisieux après celle du SPF de Vire, et la mise en place d'un SIP-SIE-CDIF à Vire par fusion du BANT de Vire avec le SIP-SIE de Vire.

Les services deviennent des grosses structures ingérables où les personnels sont spécialisés contre leur gré, cantonnés dans une seule fonction, quasiment sans possibilité de changer de service en interne, ce qui crée des situations de souffrance au travail chaque année plus nombreuses. L'expertise des CDIF doit être valorisée par le maintien de la spécialisation choisie, sur place, gage d'efficacité et de reconnaissance pour les personnels concernés.

A la manière de "*la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf*", votre présentation du futur SPF-Elargi fusionné de Caen nous semble très ambitieuse. Il en est de même de la fusion des SPF de Bayeux et de Vire alors que nul ne sait si elle pourra effectivement voir le jour en 2016 puisqu'il est impossible depuis les premières fusions de SPF en 2013 de fusionner les bases FIDJI. Malgré tout, nous sommes opposés à la création de ces nouveaux SPF-Elargis et/ou fusionnés, pourtant un des pans de la démarche stratégique et précurseurs d'autres regroupements et spécialisations dont il est évident que vous ne mesurez pas les difficultés et les réticences locales. Il serait opportun de revoir vos projets soi-disant novateurs en ajournant également ces " *rapprochements*".

Vous envisagez de toucher à ce qui constitue une garantie d'affectation la plus fine possible chère à nos organisations syndicales en supprimant la RAN de Pont l'Evêque, fusionnée avec celle de Trouville et en élargissant la RAN de Caen déjà trop étendue. Ainsi, tout en envisageant de façon unilatérale des réorganisations et des restructurations dans l'avenir, vous vous autorisez à redéfinir des règles de gestion dérogatoires au plan local qui vont à l'encontre des droits et garanties des agents. Cet acte délibéré de votre part sera le franchissement de la ligne blanche si vous le mettez en application. Nous tenons à préciser que la mise en place des RAN relevait de décisions nationales et que le CT local n'a jamais été consulté.

A la lecture de l'ordre du jour de ce Comité, les organisations syndicales représentatives de cette Direction dénoncent que ce comité soit convoqué à 14H, limitant ainsi volontairement la durée des débats. Etant donné l'importance et le nombre des sujets devant être abordés et les conséquences qui en découleront, comment avez-vous pu penser que les débats pouvaient se limiter à si peu de temps sauf à croire que les représentants élus ne sont pour vous que simples spectateurs.

A ce sujet nous vous demandons de diviser l'unique point de l'ordre du jour proposé et qui aborde globalement les restructurations en autant de points différents qu'il y a de projets, les uns n'ayant manifestement rien à voir avec les autres, afin de recueillir un avis par dossier.

Toutefois, nous espérons que le dialogue social entre la direction et les représentants du personnel ne rentre pas dans une période glaciaire. Si tel en était le cas, vous seul en porteriez la responsabilité !

Pour toutes ces raisons, **FO-DGFiP, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et CFDT Finances Publiques** boycottent ce jour ce CTL et vous demandent expressément de retirer vos projets destructeurs pour les agents et le réseau, néfastes pour les usagers. Les missions régaliennes de notre administration assurées par des agents dont la compétence et l'exemplarité ne sont plus à démontrer méritent un renforcement de ses moyens humains, législatifs, et financiers et une véritable reconnaissance indemnitaire des qualifications des agents à la hauteur de leur investissement et de leur compétence. Notre administration doit être une administration prioritaire ceci pour le bien de tous.